

Actualités économiques

COVID-19 (coronavirus)

Dans le cadre exceptionnel de la crise sanitaire et des difficultés économiques que celle-ci engendre, vous trouverez ci-dessous les différentes options et relais qui pourront vous soutenir dans la continuité de vos affaires dans les meilleures conditions possibles.

Dernières nouvelles

Les dernières mesures prises par le Conseil d'Etat de Genève ont été prises le 26 mars dernier et concernent les petits indépendants.

<https://www.ge.ch/document/covid-19-covidheros-plateforme-solidaire-aider-petits-independants>

En date du 23 mars, de nouvelles mesures touchant la fiscalité, les entreprises, les droits politiques, le logement et l'agriculture avaient d'ores et déjà été prises.

<https://www.ge.ch/document/covid-19-nouvelles-mesures-touchant-fiscalite-entreprises-droits-politiques-logement-agriculture>

Le 20 mars 2020, le Conseil fédéral avait présenté un plan de sauvegarde nettement plus ample que celui décidé le 13 mars dernier, qui s'élevait à 10 milliards de francs. C'est désormais près de 42 milliards de francs qui seront investis afin d'atténuer l'impact économique de la propagation du coronavirus et de soutenir ainsi l'économie du pays. Des mesures ont également été prises dans le domaine de la culture et des sports en vue d'éviter des faillites et d'amortir de lourdes conséquences financières.

Détails du communiqué du Conseil fédéral du 20 mars

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-78515.html>

Conférence de presse du Conseil fédéral du 16 mars

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-78454.html>

Dispositifs de soutien

Sur le site du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, vous trouverez toutes les mesures de soutien mises en place actuellement.

<https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/seco/nsb-news.msg-id-78515.html>

Apprentis, Indépendants, salariés, temporaires ou conjoints ; les mesures d'aide englobent tous les cas de figure via le chômage partiel et les indemnités pour pertes de gain.

Indemnités RHT - Votre entreprise subit une perte de travail liée au COVID-19 ? Vous pouvez, à certaines conditions, bénéficier d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT). Le contrat de travail est maintenu et les travailleurs perçoivent une indemnité, versée par l'assurance-chômage, pour la perte de travail.

<https://www.ge.ch/actualite/votre-entreprise-subit-perte-travail-liee-au-covid-19-coronavirus-18-03-2020>

La FER-Genève vous informe simplement par 2 vidéos sur la marche à suivre pour les RHT. En suivant ce lien, vous trouverez également de nombreuses réponses à vos questions.

<https://fer-ge.ch/web/fer-ge/coronavirus#FAQ>

Aides financières : cautionnement, participations, avance de liquidités, prêts: L'Etat met à disposition de la Fondation d'aide aux entreprises - FAE une ligne de crédit de 50 millions de francs, afin de lui permettre de répondre aux besoins de trésorerie des entreprises se trouvant en situation passagère de manque de liquidités pour des raisons exceptionnelles liées notamment à des crises sanitaires. L'aide financière subsidiaire est apportée aux petites et moyennes entreprises, qui sont localisées dans le canton de Genève et qui y ont un impact sur la création ou le maintien des emplois. Conditions sur : Loi sur l'aide aux entreprises (LAE) I 1 37.

<https://www.fae-ge.ch/>

https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_I1_37.html

Les poursuites sont suspendues par le Conseil Fédéral du 19 mars au 4 avril 2020 inclus :

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-78482.html>

Indépendants/CDD: Pour le moment, la Confédération ne prévoit pas la possibilité du chômage partiel pour les indépendants (RHT) et travailleurs temporaires. Le SECO devrait se prononcer à ce égard vendredi. Rappel ici des mesures de la Confédération.

https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/neues_coronavirus.html

La FAE annonce cependant la mise en place d'un nouveau mécanisme de cautionnement auquel s'ajoute du **prêt direct** remboursable sur sept ans.

Subventionneurs: les subventions pour certaines tournées et spectacles sont maintenues à ce jour par CORODIS D'autres subventionneurs maintiennent également leur subvention, mais ne l'ont simplement pas annoncé publiquement encore.

<https://corodis.ch/coronavirus/>

L'Etat de Genève (DG DERI) met à disposition une hotline 022 388 34 34 exclusivement dédiée aux entreprises, afin de leur communiquer des informations claires et transparentes, de comprendre leurs besoins et de les accompagner de manière efficace dans leurs démarches. Aussi, un robot logiciel est à leur disposition pour les guider rapidement et de manière évolutive dans leurs demandes de soutien liées à la crise du coronavirus. **Souhaitez-vous utiliser le "chatbot" ? Si oui, suivez ce lien : <https://covid19.deeplink.ai/>**

Voir aussi les mesures de soutien aux entreprises :

<https://www.ge.ch/actualite/covid-19-mesures-soutien-aux-entreprises-18-03-2020>

La CCIG a créé un "hotmail" spécial pandémie: un service dédié aux interrogations des entreprises en lien avec la conduite des affaires en ces temps particulièrement difficiles, par le biais d'une adresse électronique : covid19@ccig.ch. Ses équipes traiteront les questions des entrepreneurs soit en leur répondant directement par écrit soit en les dirigeant vers les ressources existantes appropriées (hotlines officielles, informations en ligne). La forme écrite est privilégiée. La CCIG recommande également de consulter sa page [Coronavirus et entreprises](#), régulièrement mise à jour, et qui recense d'ores et déjà les informations officielles fédérales et cantonales.

<https://www.ccig.ch/blog/2020/03/Coronavirus-et-entreprises-informationes-et-hotlines>

Où s'informer sur Internet ?

- **SECO - Secrétariat d'Etat à l'économie:**
 - Mesures pour les entreprises
https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/neues_coronavirus.html
 - Fiche détaillée « Pandémie et entreprises »
<https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/Arbeitsbedingungen/gesundheitsschutz-am-arbeitsplatz/Pandemie.html>
- **OFSP - Office fédéral de la santé publique**
 - Informations
<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov.html>
 - Consignes pour se protéger du virus ; cette page comporte notamment les affichettes à imprimer et disposer dans les entreprises (en particulier les lieux ouverts au public)
<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/so-schuetzen-wir-uns.html>
- **Canton de Genève**
 - informations générales
<https://www.ge.ch/document/covid-19-informationes-generales-rappel-bons-comportements>
 - mesures du 16 mars 2020 (y compris l'interdiction des manifestations)
<https://www.ge.ch/document/covid-19-conseil-etat-invoque-etat-necessite-renforce-mesures-contre-propagation-du-virus>

Adresses pour l'envoi de questions

- Communication DEFR – Département fédéral de l'économie : info@gs-wbf.admin.ch
- Communication DFF - Département fédéral des finances : info@gs-efd.admin.ch
- Office fédéral de la culture OFC, Anne Weibel, : Anne.Weibel@bak.admin.ch
- Office fédéral du sport OFSPO : info@baspo.admin.ch